



**Bureau Sujets-VAE**

Arrêté n° : RM-DEC-1000-11 portant ouverture du  
CAPPEI par la voie de la VAEP session 2026.

Mamoudzou, le 27 août 2025

**La Rectrice de Mayotte**

**Vu** le décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée.

**Vu** l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

**Vu** la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

**Vu** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

**Vu** le décret du 04 juin 2025 portant nomination de Mme Valérie DEBUCHY, administratrice de l'Etat, en qualité de rectrice de la région académique de Mayotte, rectrice de l'académie de Mayotte.

**ARRETE**

**Article 1** : Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle, sera ouvert au titre de l'année 2026.

**Article 2** : Calendrier :

- Inscription du **1<sup>er</sup> septembre 2025 au 30 septembre 2025** ;
- Date limite de réception du livret 1 est fixée au **30 septembre 2025** ;
- Date limite de réception du livret 2 est fixée au **12 décembre 2025** ;
- Entretiens avec le jury auront lieu du **19 janvier 2026 au 20 février 2026** ;
- Les résultats d'admission seront publiés le **02 mars 2026**.

**Article 3** : Le Secrétaire général du Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice

Valérie DEBUCHY

